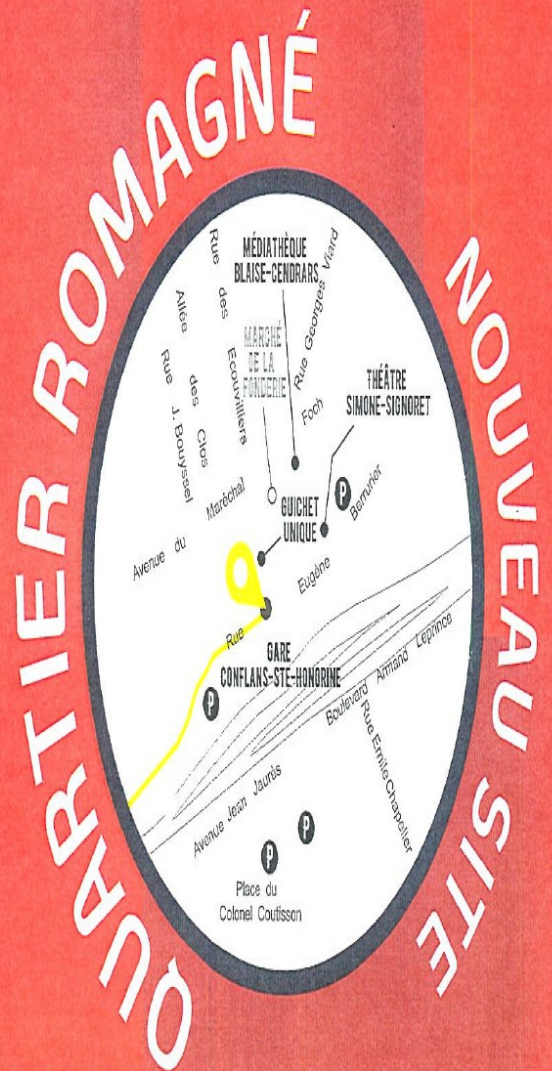



ÇA DÉMÉNAGE À L'ÉTAT CIVIL



 5, rue Eugène-Berrurier (quartier Romagné)
près de la gare SNCF

Ouverture prévue le 25 janvier 2018 (après-midi)

Renseignements par téléphone au 01 34 90 89 43

www.conflans-sainte-honorine.fr



5, rue Eugène-Berrurier
78700 Conflans-Sainte-Honorine

01 34 90 89 43

www.conflans-sainte-honorine.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



LE SERVICE ÉTAT CIVIL DÉMÉNAGE



— Le service État civil de la Ville quitte la mairie centrale pour le 5, rue Eugène-Berrurier à partir du 25 janvier.

Un déménagement qui permettra de réunir l'ensemble des services à la population sur un même site.

HORAIRES



Le déménagement du service État civil n'entraîne pas de changement de ses horaires d'ouverture.

LUNDI : 9h - 12h, 13h30 - 17h30

MARDI : 9h - 12h, 13h30 - 17h30

MERCREDI : 9h - 12h, 13h30 - 17h30

JEUDI : 13h30 - 17h30

VENDREDI : 9h - 12h, 13h30 - 17h30

SAMEDI : 9h - 13h

Fermeture du 22 au 24 janvier 2018

Pour permettre le déménagement, le service État civil sera fermé du lundi 22 au mercredi 24 janvier inclus.

Il rouvrira dans ses nouveaux locaux le jeudi 25 janvier à 13h30.

A compter du jeudi 25 janvier, le service État civil accueillera le public au 5, rue Eugène-Berrurier, dans les anciens locaux de l'agence Macif. Un changement opéré à la fois pour le bien-être des agents de la Ville et pour le confort des usagers. En effet, localisés tout près de la gare de Conflans-Sainte-Honorine et de la place Auguste-Romagné, les nouveaux bureaux « *permettront une réunion des services à la population dans un même espace* », précise Marie-Claude Rebreyend, Adjointe au maire déléguée aux Affaires générales, à l'État civil, aux Élections et aux Ressources humaines. L'État civil se trouvera désormais accolé au Guichet unique dont l'entrée est située place Auguste-Romagné. Une simplification pour les démarches des Conflanais.

UNE CONFIGURATION DES LOCAUX PLUS PRATIQUE

Dans ses nouveaux locaux, le service État civil conservera ses missions habituelles. « *Seule la configuration des lieux va changer* », confirme l'élué qui se réjouit de l'espace de travail disponible mais également de la présence d'un bureau « *qui permettra le traitement de dossiers plus confidentiels*. » L'État civil, qui s'occupe également des élections, du recensement de la population et des cimetières, continuera donc de traiter les dossiers tels que la création ou le renouvellement d'une carte d'identité, d'un passeport, les déclarations de naissance ou encore, depuis le 1^{er} novembre dernier, la conclusion d'un Pacte civil de solidarité (PACS).

RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

le samedi matin à compter du
1^{er} février 2018



FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE LE SAMEDI MATIN ET RELOCALISATION DES SERVICES OUVERTS LE SAMEDI À L'ESPACE ROMAGNÉ

En moyenne, 250 usagers sont reçus chaque samedi matin pour des démarches administratives d'état civil, une demande de renseignement, un rendez-vous pour une consultation juridique ou une permanence UFC Que Choisir.

Le transfert de ce service à la population très fréquentée a conduit la Municipalité à réfléchir à une nouvelle organisation de l'accueil du public le samedi matin.

Ainsi, l'hôtel de Ville sera fermé au public tous les samedis matins dès le 1^{er} février 2018.

Du 22 au 24 janvier 2018, le service État civil - Élections déménage pour s'installer dans les anciens locaux de la Macif contigus à l'Espace Romagné, au 5, rue Eugène-Berrurier.

L'accueil à l'Espace Romagné sera ouvert pour les demandes administratives de l'État civil et pour les permanences (juridiques, UFC Que Choisir...).

OUVERTURE D'UNE PERMANENCE « facturation Petite enfance » à l'Espace Romagné



À partir du 1^{er} février 2018, la facturation liée aux activités Petite enfance sera transférée au service Guichet unique. Il ne sera plus possible de régler ses factures auprès du personnel des crèches, leur laissant ainsi plus de temps pour se consacrer aux enfants. Ce règlement devra se faire auprès des agents du secteur facturation du Guichet unique aux horaires d'ouverture de celui-ci. Optez pour le prélèvement automatique si

vous ne souhaitez pas vous déplacer. Pour les chèques et les chèques Cesu, vous pouvez les déposer à tout moment dans la boîte aux lettres de l'Espace Romagné. De plus, une permanence "espèces" sera ouverte sans rendez-vous les deux derniers samedis de chaque mois. Le calendrier de ces permanences sera prochainement disponible sur le site Internet de la Ville.